Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 29 novembre 2024 ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1er septembre 2025, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de l'année 2025.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL :				
16688	**BEAUDET**	ROMUALD	MDADT DE L'ARRAGEOIS	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
AU CHOIX :				
13209	**CHAMPEY**	FREDERIC	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
12489	**LEFEBVRE**	STEPHANE	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 18 JUIL. 2025

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 29 novembre 2024 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2024 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRÊTE :

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1er septembre 2025, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de l'année 2025.

Au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe :

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL :				
17687	**DUTERTRE**	ANNE-SOPHIE	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 18 JUIL. 2025

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 29 novembre 2024 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2024 permettant l'ouverture de seize postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1er septembre 2025, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des attachés territoriaux au titre de l'année 2025.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX:				
9728	**CANDELIER**	VERONIQUE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
17466	**DECOUPIGNY**	JEROME	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
12583	**MAGNIER**	MAGALI	MDS DU BOULONNAIS	PÔLE SOLIDARITES
12978	**SADET**	ORANNE	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE	PÔLE SOLIDARITES
6037	**TELLIER**	VALERIE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
9956	**THOMASSON**	PATRICE	DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 18 JUIL. 2025

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 29 novembre 2024 ;

Vu les nominations opérées dans le cadre d'emplois en 2024 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRÊTE :

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1er septembre 2025 sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux au titre de l'année 2025.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX:				
8777	**BERRUER**	AMELIE	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 18 JUIL. 2025

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 29 novembre 2024 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2024 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRÊTE :

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1er septembre 2025 sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs au titre de l'année 2025.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX:				
2944	PERU	SYLVIE	MDS D'HENIN CARVIN	PÔLE SOLIDARITES

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 18 JUIL. 2025

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 29 novembre 2024 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2024 permettant l'ouverture de trois postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1er septembre 2025, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au titre de l'année 2025.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL :				
5241	**BELLANGER**	DELPHINE	DIRECTION DE L'IMMOBILIER	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
5484	**PELLETAN**	CLAIRE	MDADT DU MONTREUILLOIS TERNOIS	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
5934	**VIGREUX**	MICKAEL	DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 18 JUIL. 2025

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 29 novembre 2024 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2024 permettant l'ouverture de quatorze postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1er septembre 2025, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre de l'année 2025.

Au grade de rédacteur territorial :

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX :				
1876	**BECQUET**	NATHALIE	DIRECTION DES ACHATS ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
4336	**BELKADI**	SAHAMAN	MDS DE LENS LIEVIN	PÔLE SOLIDARITES
5034	**CADET**	VALERIE	MDADT DE L'ARRAGEOIS	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1914	**CAUDRON**	VALERIE	MDS DE L'ARTOIS	PÔLE SOLIDARITES
9261	**DECROIX**	MARINE	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
7952	**DELPIERRE**	MARYSE	MDS DU BOULONNAIS	PÔLE SOLIDARITES
2125	**DONNAINT**	SYLVIE	MDS DE L'ARTOIS	PÔLE SOLIDARITES
5430	**DRANCOURT**	SANDRINE	CABINET	CABINET
5050	**LAURIER**	SABINE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
10181	**LEGRAND**	CORALIE	MDS DU MONTREUILLOIS	PÔLE SOLIDARITES
7922	**LEGRAND**	LISE	DIRECTION DES SPORTS	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
3290	**LEGRAND**	VALERIE	DIRECTION DES FINANCES	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
2070	**PRUVOST**	MARIE-CHRISTINE	MDS DE L'ARRAGEOIS	PÔLE SOLIDARITES
1790	**TELLIER**	NATHALIE	DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 18 JUIL. 2025

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 29 novembre 2024 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2024 permettant l'ouverture de neuf postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1er septembre 2025, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au titre de l'année 2025.

Au grade de technicien territorial :

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX :				
10580	**AUMARD**	BETTY	DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
6592	**BAY**	PIERRE	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
9048	**CLECH**	REGIS	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
11265	**COUVREUR**	BENOIT	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES
14518	**RITTER**	BRUCE	SYNDICAT CGT	DIRECTION GENERALE DES SERVICES
9632	**VARIOT**	SEBASTIEN	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES

Au grade de technicien principal de 2ème classe :

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL :				
6544	**HAZEBROUCK**	MICHAEL	MDADT DE L'ARTOIS	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
9654	**JOLY**	JEAN-MICHEL	MDADT DE L'AUDOMAROIS	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
7272	**PLATEL**	THOMAS	MDADT DE L'ARTOIS	PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 18 JUIL. 2025

Le Président du Conseil départemental,
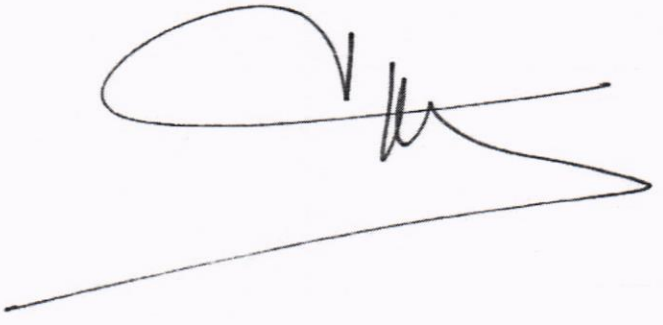
Jean-Claude LEROY